L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 8 MAI 1837.

Nous avons appris trop tard le résultat du tribunal qui a siégé sur l'habitation Laroche, pour pouvoir en parler aujourd'hui. Nous nous ferons un plaisir de ...[illegible]

Les nouvelles suivantes, nous ont été communiquées ... les circonstances qui s'y ... si elles sont vraies, elles sont de la plus haute importance.

Extrait du Herald, de Velasco, du 21 avril 1837.

GLORIEUSES NOUVELLES!

Aujourd'hui, jour d'anniversaire de la bataille de San Jacinto, la corvette de guerre des Etats-Unis, le Natchez, conduisant le brick mexicain Général Urrea, qu'elle a capturé comme prise, est venue jeter l'ancre en dehors de la barre des Brassos. La corvette a délivré ... la Louisiana, qu'elle a renvoyée à la Nouvelle-Orléans ... brick de guerre mexicain ... dehors des Brassos de Santiago ... première classe. Mr. Ridgway, qui a communiqué les détails ... Au ... bord du Natchez ... l'ancre et a mis à la voile ... les deux bricks et la goëlette ... de ces parages lundi dernier.

Nous apprenons ... source que Tampico a été pris ... françoise ... Texiennes ... pour demander une indemnité ... l'emprunt forcé ... Matamoros ... Un bâtiment a été expédié ... pour y chercher le reste de ... le commandant étant de ... à moins que les ... aux réquisitions ci-dessus.

La goëlette J. W. Caldwell, de la Nouvelle-Orléans, vient de ... de la barre des Brassos.

NOUVELLES IMPORTANTES DU MEXIQUE.

[illegible] ... de Mexico, écrite par une personne ... à son correspondant de la Nouvelle-Orléans ... que les votes donnés à l'élection ... le même jour, et que Bustamente avait obtenu presque unanimement ... que Bustamente avait ... d'après ... formation de son cabinet ... la marche de la politique étrangère adoptée ... par le gouvernement ... étrangères ... les préjugés qu'elles avaient ... gouvernement mexicain ... de faire cesser toute guerre ... les troupes mexicaines ... Texas ... Vera-Cruz ... président ... de ...

La première ... Congrès, dernièrement ... Bustamente ... du président ne ...

... Mexique ... Vera-Cruz, vient ... pour se rendre ... République de Colombie cette insurrection ... adressées à ...

Les ... Vera-Cruz ... Mexico ... Bustamente ... le Gouvernement ... général ... conférence ... de son ... ation.

Les ... New-York ... New-York, le 28 ...

NOS BANQUES.

Au milieu ... la crise ... ne sont que ... commerciale ... l'état de la commerce du ... entièrement suspendu ... capitaux Européens, tous ceux ... la France ou l'Angleterre ... des espèces ... Le commerce ... les embarras de ...

Nous ... de nos propres yeux ... ce laps de temps dans les ... Ste. Marie ... elles ... avec toute ...

FLORIDE.

Nos ... nous mandent à la date ... d'une ... et datée de Fort Dade ...

Jesup ... Tampa Bay qui n'est éloigné ... La guerre est inconnue ... les Indiens arrivent rapidement ... prêts à s'embarquer. ... 1600 ... le monde n'estimait ... 500 ...

Des ... New-York ... d'éclater dans cette ville ... armes.

Perturbateurs arrêtés. — Nous lisons dans le *Picayune* ... O'Rourke, le boxeur ... la paix ... préciseinent pour ... la ... envers ... le boxeur ...

Le ... nous informe que les personnes ... ont été ... Brady $500, Lyman $500, P. ... $500, Geo. Kreland $500, ... P. McCormick $300, P. Conner $500 ... Peter Brady $500.

En outre de ces ... le nommé Norton, sergent ... de la ... municipalité, a été également ... à l'audience ... O'Rourke; et ... de son devoir, ... du boxeur.

VIOLENCES ULTRA-LEGALES.

Ainsi ... nous le ... de l'oppression ... de la nouvelle garde, nous ne pouvons nous taire sur des faits qui réclament une sévère attention de la part des autorités, et qui tiennent tellement de l'arbitraire, que des abus nous semblent devoir rougir de les avoir commis.

Un particulier que nous nous dispenserons de nommer, ayant eu quelques démêlés de famille, son frère n'imagina rien de mieux que d'user de la voie de l'affidavit pour se venger de quelques paroles déplacées. Le porteur du warrant, et les gardes qui l'escortaient, saisirent ce personnage au lit où il gisait, malade depuis quelques jours, et le menèrent brutalement au corps de garde où il fut fouillé comme un malfaiteur, privé de sa montre, et conduit au cachot il y resta jusqu'au lendemain dix heures du matin, heure à laquelle il put fournir caution. Le fait, tel que nous le présentons nous a été garanti par des personnes de la plus haute respectabilité et nous ne saurions croire que nos autorités puissent tolérer de semblables abus. Tous les citoyens sont exposés à la *fantaisie* de l'affidavit de quelque que la loi accorde comme une sorte de garantie au faible contre le fort, serait une source d'injustices et de souffrances pour les gens les plus respectables, s'il était loisible à un porteur de warrant, et à son équipe, de plonger un homme au cachot, ne fût ce que pour une heure, sans l'avoir conduit devant un magistrat pour qu'il puisse offrir son cautionnement!

Ce n'est pas là seulement que s'est démontré l'arbitraire ... qui s'est passée, samedi, rue du Bayou chez Mme. Féchier, mérite d'être signalée. Une négresse, appartenant à cette dame, fut accusée par une famille noire des plus mal famées, d'avoir proféré des injures contre l'une des habitantes d'un repaire que le bruit public a signalé vainement à la police; la garde étant venue pour emmener l'esclave, Mme. Féchier s'opposa à cet enlèvement en affirmant que sa négresse n'était nullement coupable. L'un des gardes insista violemment, et ... frapper d'un coup de poing cette dame respectable par son grand âge autant que par la famille honorable à laquelle elle appartient; la négresse fut traînée en prison, et Mme. Féchier fut mise au lit. Tel est le fait qui a eu pour résultat tout le voisinage, et qui a causé l'indignation la plus vive chez tous ceux qui en ont eu connaissance.

Sommes-nous donc à Tunis, ou chez quelque nation barbaresque? et ne pouvons-nous avoir une garde zélée sans avoir à notre solde des janissaires qui nous bâtonnent et nous brutalisent? que font donc nos autorités, et les avons-nous revêtues des droits du peuple pour fouler aux pieds le peuple? qu'ils surveillent ces gardes, les méprisent s'ils servent de leçon en larmes! qu'ils soumettent ... aux lois et aux ordonnances, mais, qu'ils respectent la dignité du citoyen; qu'ils respectent surtout le sexe et l'âge; et que ceux qui les dirigent en ... commandent, sachent bien que ce n'est pas sur la brute armée que retombe le blâme mais bien sur le magistrat insouciant qui tolère de si criantes vexations!

BOXE.

Les événements qui ont servi de texte à une blouette insérée dans le même ... dans notre feuille de samedi dernier ... toute la gar... et qu'une partie de la force armée ... engagé ... spectateurs ... gazettes ... public, et d'attendre que les autorités civiles ... ont ... mettant à exécution les lois existantes ... considérations ... sujet; et le bruit ... devant ... d'élever la voix contre ... scènes de désordre dont nous venons d'être témoins. La loi ne prescrit ... la répression ... le sang humain ... comme ... flagrant ... ressort de ... qui lui sont ... toute ... mœurs ... belle, ou ... la corruption ... voir l'homme ... noble des ... une telle ... voir des ... L'homme ... trop ... nous rêvé ... peuple à des ... que ... gueur ... l'humanité ... clame ... mais ... nistration ... lation ... viennent ... auxquelles ... trente ... accoutumés ... terreur des ... la plus ... soumission ... la liberté ... de ... barbare ... certaines ... déjà les ... comme ... populaire ... privilèges.

Mais ... d'un peuple ... de tels ... meurtres ... ... déjà ... comme ... lace ... pays ... autorités ... masqués ... à réserver ... tendus ...

Fabrique de Fleurs artificielles.

Nous avons ... de Paris, arrivé ... Orleans, où ... L'accueil ... nous. M. Hézard ... ce de nous ... atelier, ... brique de fleurs ... foule de détails ... Les superbes échantillons que M. Hézard ... voir, la quantité ... autres qui ... zèle et la ... épouse ... des qui ... que le public ... à agréable ...

Dans le nombre des belles fleurs que M. Hézard a ... ou la ... avons remarqué ... espèces de roses ... dans de M. ... tout le degré de ... miner le travail ... ce qu'on doit le plus admirer ... parfaite de chaque fleur avec son ... fraîcheur exquise qui caractérise ... de M. et de Mad. Hézard, et ... niquer (s'il nous est permis de nous servir de l'expression) le sentiment ...

Nous engageons nos ... dames de la Nouvelle-Orléans ... nouvelles ... de l'élégance ... des ... des mondes ... de cette fabrique.

Extrait du Journal du Havre.

On assure que les honorables membres de la commission des sucres, après ... question qu'... aller prendre ... vous après ... n'aurait rien ... ordinaires ... sente, cacher ... jours admirés ... gré toute ... messieurs ... ce ... de la taxe coloniale ... commission ... des finances ... ses faibles ... dégonchion ... qui ... soumises ... ses plus ... au ministère ... pouvoir ... sucres ... était soumis ... les ... le sort ... personne ... le triste ... merce et ... longues ... chiqué ... tarder ... nous n'avons ... tous les ... droit ... en reprochant ... de repos ... un travail ... forces ... zèle.

Conseil de la 3me. Municipalité.

Séance du ... 1837.

Le conseil s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Le recorder ayant appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présens furent: Mrs. Duvigneaud, Marigny, Kilshaw, Féraud et Montamat.

Absent M. Bertrand.

Après lecture et approbation du journal de la séance précédente, lecture a été faite d'une lettre du voyer de la municipalité, donnant des noms ... en avait été requis, sur les divers moyens de pavage. Ce document a été déposé aux archives ...

Lecture a été faite d'une lettre du trésorier de cette municipalité, transmettant au conseil la lettre du président de la compagnie des ... Washington, en réponse à la demande dudit trésorier d'un 25 mille piastres de bons souscrits au nom de cette municipalité en faveur de ladite compagnie. La réponse du président de cette compagnie informait le trésorier que d'après une résolution de la direction de ladite compagnie, les souscripteurs au fonds capital sont tenus de payer un pour cent sur le montant de leur souscription avant de retirer leurs divers billets, afin de subvenir aux dépenses qu'ont été faites.

Les cautions suivantes ont été acceptées par le conseil:

Ferdinand de Fériet, collecteur des droits de levée; sa caution Mr. L. de Feriet.

Mr. Jerôme Bayon, imprimeur officiel de la municipalité; ses cautions Mrs D'Aquin frères.

Lecture a été faite d'une lettre de M. Louis Leblanc, par laquelle il envoie sa démission au conseil en sa qualité de chef de poste.

Sur motion de M. Marigny, le conseil a procédé à l'élection d'un officier, en remplacement de M. Leblanc, démissionnaire.

A l'ouverture du scrutin, M. E. Mazerat ayant obtenu la majorité des voix a été déclaré dûment élu.

Le conseil a procédé à l'élection d'un sous chef de poste en remplacement de M. E. Mazerat nommé chef de poste, au second scrutin M. John Hill ayant obtenu la majorité des voix a été déclaré dument élu sous chef de poste.

Le compte des recettes et dépenses de la municipalité du 27 avril passé au 4 du mois courant, rendu ce jour par le trésorier, balance par $1040 60 c. en caisse.

Le recorder fait l'appel des comités.

M. Kilshaw, du comité de finance a présenté la résolution suivante, qui a été adoptée:

Résolu que le contrôleur est autorisé et requis de réclamer de celle des deux autres municipalités, telle somme ou sommes d'argent, qui pourraient être dues à cette municipalité pour les droits de levée sur les navires, aux termes de l'ordonnance passée à ce sujet par le conseil général.

Le comité des réclamations auquel était adjoint le comité de charité, afin de prendre en considération la pétition de M. G. Dupuis, a fait un rapport favorable au pétitionnaire et a présenté la résolution suivante, qui a été adoptée:

Résolu qu'une somme de cinquante piastres est accordée à M. Gaspard Dupuy à titre de secours, et que le maire est autorisé à tirer un mandat de cette somme sur le trésorier de la 3me municipalité.

Signé FERAUD,
J. KILSHAW,
DUVIGNEAUD,
B. MARIGNY.

Ordre du Jour.

Le conseil ayant décidé en faveur du rapport du comité de pavage, dans lequel le pavage en bois est recommandé comme le meilleur, adopta la résolution suivante proposée par ce comité et amendée par M. Montamat.

Résolu, Que la 3me municipalité adopte le pavage en bois, et que le secrétaire est requis de faire publier qu'il ... propositions seront reçues pour paver en bois, sur un modèle donné par le voyer, cette partie de la rue St. Ferdinand depuis la rue de la Levée jusqu'à la rue Moreau ...

(Signé) DUVIGNEAUD } Comité du Pavage.
B. MARIGNY, }

Sur motion de Mr. Montamat, et après dispensation des règles,

Attendu que cette ligne de banquettes du côté nord est de la rue de l'Esplanade ... est interrompue ... le Faubourg ... tenant à Mr. Mager ... rue de l'Esplanade ... s'oppose ...

Il est résolu, que le voyer est et demeure autorisé de faire abattre ... Mr. Mager ...

Mr. Féraud ...

Sur motion ...

Résolu, Que ...

Mr. Féraud ...

Sur motion de M. Kilshaw ...

Résolu, Que ... toutes les ... matériaux.

... deux lots de terre ...

Sur motion ... prochain ...

Pour copie conforme,
J. B. S. ST. AMAND, secrétaire.

DERNIERES DATES

Boston		27 avril
New-York		30 avril
Paris		23 mars
...		21 mars
...		21 mars
Charleston		...
Havane		...

COMMERCIAL.

VENTES DU COTON DE SAMEDI.

... 12 1-2
... 8 3-4

New-York, 27 avril 1837.

... 50 actions ... 111 3-4

... 27 avril.

COTON—...

CIRE—... 25 ...

CAFE—...

CUIVRE—...

FARINE—...

MELASSE—...

SUCRE—...

TABAC—... ventes d'aucune remarque n'ont eu lieu.

Mobile, 5 mai 1837.

... Havane ... Nous n'avons aucune vente ...

Il a été reçu ... Exporté dans le même temps ... il reste en main 39,638.

Columbia, 28 avril 1837.

COTON—Les importations de cet article pendant les deux dernières semaines se montent à 168 balles. Les prix sont ... 4 à 7 1,2 cents ... préfèrent emmagasiner ...

BUREAU DU COLLECTEUR.

Nouvelle-Orléans 5 Mai 1837.

... la guerre ... dans le golfe du Mexique ... Texas ... et le Mexique ...

Article 23 ... des batimens ... les citoyens ... au Mexique et le Texas.

Afin de ... et les navires des citoyens américains, le département de l'Etat ... des bâtimens ... Mexique ou du Texas.

JAMES W. BREEDLOVE,
Collecteur de la Douane.

7 mai

AVIS—Les souscripteurs au canal de ... Bo... sont prévenus qu'une assemblée aura lieu jeudi, 11 du courant, à la salle de M. John Davis ... heures du soir à l'effet de prendre connaissance ... communication importante de M. G. W. Lon... ... de l'Etat.

8 mai—3 DUVIGNEAUD, sec. de la commis...

TROISIEME MUNICIPALITE.

AVIS—Les personnes qui désireraient entreprendre le pavage en bois d'un ... Ferdinand, conformément à une ordonnance ... adoptée en sa séance du 4 du courant ... s'adresser au voyer de cette municipalité, afin de ... connaissance du travail à faire, et adresser ... propositions cachetées au conseil.

8 mai J. B. S. ST. AMAND, secrétaire.

... que Le Ducournau ... les personnes qui lui doivent, sont priées ... entre ses mains.

Nouvelle-Orléans, le 8 mai 1837.
J. DUCOURNAU.

DEPUIS le 28 Avril il s'est égaré un Cheval ... foncé, ayant une longue queue, il a une ... blanche sur la tête et une autre sur un pied ... rière; il avait une corde lorsqu'il est parti. Une récompense honnête sera donnée à quiconque le ramènera.

SCATES & BAGGETT,
rue du Canal No. 46.

SUCRE—... boucauts ... par GALLWEY & BOUDOUSQUIE, 31 rue de la Commune.

1600 bbls sugar for sale by ...

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Frances Ann, Liverpool, Ramsey & Parker.
Navire Margaret Forbes, Liverpool, Austin & Hodge.
Brick Harriet, Georgina, New-York, Baily & Abbott.
Brick Denmark, Delano, New-York, Baily & Abbott.

Arrivés.

Bateau à vapeur Ajax, Ratier, St. Martinville, à Gray Durive & Co.
Bateau à vapeur Monmouth, Hinkle, de Saint Martinville.
Bateau à vapeur Correo, Winslow, Opelousas, au capitaine.
Bateau à vapeur Ganges, Woods, Tehula, au capitaine.
Bateau à vapeur Revenue, Moore, Fort Gibson, au capitaine.
Bateau à vapeur Arkansas, Hardeman, Fort Smith, au capitaine.
Bateau à vapeur Walk in the Water, Hyly, Florence au capitaine.
Bateau à vapeur Semaphore, Hoffman, Opelousas à Lastrape & Desmares.
Bateau à vapeur Commerce, Make, St. Martinville, au capitaine.
Bateau à vapeur Clinton, Culver, Ouachita au capitaine.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.
Conseil de la 1re. Municipalité.

Séance du 28 avril 1837.

Ordonnance concernant *l'assessment* des taxes sur les propriétés foncières et les esclaves dans la 1ère. Municipalité.

Le conseil de la municipalité No. 1, arrête ce qui suit:

Art. 1er. La taxe sur les propriétés foncières et sur les esclaves est et demeure augmentée de cinquante *cents* par mille piastres de valeur sur les propriétés foncières, et cinquante *cents* par tête d'esclave.

Art. 2. Le produit de cette taxe additionnelle sera exclusivement affecté au paiement de la garde de ville.

Art. 3. Les assesseurs des taxes de la première municipalité devront prendre pour bases de leurs *assessmens* sur les propriétés foncières, la valeur portée par les estimateurs de la Banque des Citoyens, et des banques Consolidée et de l'Union.

Art. 4. A partir de la promulgation de cette ordonnance, les assesseurs devront porter sur le tableau des taxes, nominalement, en désignant le sexe, et autant que possible l'âge, tous les esclaves qui leur seront déclarés par les propriétaires.

Art. 5. Toutes les fois qu'un esclave sera arrêté et conduit à la geole par la garde de ville ... le maître ... ne pourra le réclamer et le retirer de la geole qu'en prouvant ... que ledit esclave est porté sur le tableau des taxes.

Art. 6. Si le dit esclave n'est pas porté sur le tableau des taxes, le maître ne pourra le retirer qu'en ... son titre de propriété et en payant la taxe depuis le jour de l'achat.

Art. 7. S'il y a plus d'un an depuis le jour de l'achat, le propriétaire devra en outre payer une amende de dix piastres, et de plus ... les mesures nécessaires pour l'... de cet esclave sur le tableau des taxes et qu'il y soit porté.

Art. 8. Le nombre des assesseurs est fixé à ... dont un choisi dans chaque district ... avant d'être remis au trésorier ... et approbation des aldermen de chaque district.

Art. 9. A l'effet d'indemniser les assesseurs ... de travail qu'leur est imposé ... nance, il sera alloué à chacun d'eux une somme de deux cents piastres. Bien entendu ... tions et dessus, ils seront tenus de faire ... taxes de leur district ... assesseurs devront s'entendre ... propriétés de manière à assurer ... base équitable et uniforme ...

Art. 10. Les dispositions ... articles 5, 6 et 7 de la présente ordonnance ... que ... après la confection ... conformément à l'article 4 ...

Signé, PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 2 mai 1837.
Signé, D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme,
THEARD Jr., Secr.

SUCCESSION DE WRIGHT—Vente par le régistre des testamens—Lundi le douze juin mil huit cent trente sept, à midi à l'Arcade de Banks, rue des Magasins entre Natchez et Gravier, en vertu de deux ordres de vente rendus par l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, l'un sous la date du quatre mai, mil huit cent trente sept, j'exposerai en vente publique à l'encan pour le compte de la succession de Walker W. Wright décédé, et de Mme Elizabeth McKee, les propriétés foncières ci après décrites.

1er. Deux certains lots de terre situés dans la ville de Lafayette, paroisse Jefferson, dans l'îlet compris par les rues Jackson, Fulton, Philip, et Rousseau, et désignés par les numéros douze et treize, sur un des plans faits par Benjamin Buisson, voyer de la dite paroisse, et déposé en l'étude de Hilary Breton Cenas, notaire public de la Nouvelle Orléans, pour recours; (le dit plan marqué No. 1,) lesquels lots sont contigus et mesurent chacun, trente et un pieds, cinq pouces et demi de face à la dite rue Jackson sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2me. Un autre lot de terre situé dans la ville de Lafayette, paroisse Jefferson, dans l'îlet compris par les rues Philip, Chippewa, Jackson, et Fulton, et désigné par le numéro dix-huit, sur le susdit plan, mesurant trente-trois pieds trois pouces de face à la rue Philip, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Ces trois lots seront vendus ensemble.

Conditions.—L'acquéreur payera comptant la somme de quinze cent trente-neuf piastres et cinquante sous, se chargera du paiement d'un billet de quinze cent trente-sept piastres et cinquante sous, qui échera le onze mars mil huit cent trente huit, faisant partie du prix d'achat de la dite propriété, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Un autre lot de terre situé dans la ville de Lafayette, paroisse Jefferson, et désigné par le numéro treize, sur un des plans dressés par B. Buisson, et annexé à un acte de partage et convention entre William Jones et sa femme, et les héritiers de William Cecil, de la paroisse Jefferson, passé pardevant H. B. Cenas, notaire public, à la Nouvelle Orléans, en date du 7 février 1835, lequel lot de terre mesure cent cinquante pieds de face à la rue Jackson, sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces, et face à une rue projetée non encore nommée.

Conditions.—L'acquéreur payera cent cinquante-deux piastres comptant, et se chargera du payement d'un billet donné en partie du prix d'achat de la dite propriété, et qui échera le onze mars mil huit cent trente-huit, et la balance à un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Tout le tiers indivis de l'îlet, situé au faubourg Ste. Marie de cette ville, borné par les rues de la Commune, Villeré, Jackson, et Robertson, mesurant en pied américain, deux cents cinquante neuf pieds huit pouces de face à la dite rue de la Commune, trois cent quatre vingt onze pieds un pouce face à la rue Villeré, deux cent cinquante cinq pieds neuf pouces face à la dite rue Jackson, et quatre cent trente six pieds onze pouces face à la dite rue Robertson; le tout conformément à un plan du dit îlet, fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du trois mai mil huit cent trente cinq, et annexé à un acte de vente de la succession de feu James Erwin ... passé pardevant Félix de Armas, notaire public de cette ville, le vingt-neuf août mil huit cent trente-cinq; ce dit tiers indivis étant le même que le dit feu W. W. Wright, a acquis par acte ... des Messrs. Wm. H. Ker et J. L. McCoy par acte du neuf juin mil huit cent trente six, au rapport de H. B. Cenas, notaire public de cette ville.

Conditions de la vente: l'acquéreur payera trois mille piastres comptant, et assumera le paiement de deux billets de quinze cents piastres chaque, payables le neuf juin mil huit cent trente-sept, et assumera également le paiement de quatre billets, que le défunt s'est obligé de payer dans l'acte de vente à lui passé pour la somme de dix sept cent vingt deux piastres et vingt deux cents chaque, dû le douze novembre mil huit cent trente cinq et payable à deux et trois ans de leur date, et la balance à un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, régistier des testamens.

Les actes de vente seront passés par devant Jules Mossy, aux frais des acquéreurs. 6 mai

SUCCESSION de feu METS.—Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de feu Eugène Joseph Mets, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds être ainsi ... répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS,
8 mai Régistier des testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Langmuir—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par James W. Behan tuteur à la mineure Jeannette Vince Langmuir fille mineure de feu Robert Langmuir ... ne serait point approuvé et homologué ...

Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
8 mai Régistier des Testamens.

AVIS—E. Salvatory, restaurateur, a l'honneur de prévenir le public qu'ayant quitté momentanément son établissement de la ville, il en a ouvert un au pont du bayou St. Jean, à l'ancienne maison Davis ... 8 mai—10

SUCRE—50 bouts de sucre, article supérieur, à vendre sur la Levée, par HEFFORD & SORGENFREY, 18 Poydras.

HUILE DE CASTOR—30 caisses ... à vendre par HEFFORD & SORGENFREY, 18 Poydras.

MAIS en sacs—1500 sacs maïs, en bon ordre et à vendre par HEFFORD & SORGENFREY, 18 Poydras.

JAMBON—162 boucauts jambons de Cincinnati, épaules et côtés ... J. LANDIS & Co. 14 rue Poydras.

WHISKEY—300 barils whiskey ... à vendre par J. LANDIS & Co. 14, rue Poydras.

GRAISSE—50 barils graisse ... J. LANDIS & Co. 14 Poydras.

MAIS—1500 sacs maïs blanc, d'une qualité supérieure, à vendre à flot, par J. LANDIS & Co. 14 rue Poydras.

MAIS—3000 sacs en très bon ordre pour embarquer, à vendre par SOMERS & ALEXANDER, 50 Magasins.

SUCRE—74 boucauts ... GALLWEY & BOUDOUSQUIE, 31, rue de la Commune.

FARINE, Saindoux, &c.—1000 barils farine ... 300 barils saindoux; 100 barils whiskey ... G. DORSEY, 44, rue de la Nouvelle Levée.

MAQUEREAUX—250 barils No. 1 et 2 en débarquement, 200 demi No. 3, à vendre par ROBERT H WHITE, 34, rue Gravier.

WHISKEY—75 barils whiskey rectifié en débarquement et à vendre par ROBERT H WHITE, 34 rue Gravier.

VINS—100 quarts barriques et 50 barriques vins doux de Malaga; 50 quarts barriques Sherry ... ROBERT H. WHITE, 34, rue Gravier.

100 RUMS du pays—100 barils eau de vie; 50 ... à vendre par QUARLES Jr.

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

UN bon cuisinier, et une blanchisseuse et repasseuse, bien recommandés trouveraient à s'employer constamment, en s'adressant au dessus du No 70 rue Royale. 8 mai—4

Marchandises d'été.

J. Lerebours a reçu par les derniers arrivages du Nord, les marchandises suivantes, qu'il offre de vendre à bon marché à son magasin No. 20, rue de Chartres entre Douane et Canal.

Shales 3/4 et 7/8 en gaze lisse uni pour deuil,
Mouchoirs de batiste imprimé,
Mouchoirs de fil blanc pour homme et pour enfant,
Bas de soie noirs anglais, qualité supérieure,
Bas de coton blancs anglais, fin et superfins,
Chaussons de coton blancs,
Toile de Paris,
Ouvré en fil fin et superfin,
Platille et dentelle de fil,
Tarlatane fine et superfine,
Mousseline blanche à carreaux pour robe,
Mousseline pour moustiquaire diverses qualités,
Brin écru, en fil pour moustiquaire,
Mousselines damassées, pour rideaux par double pièces,
Percale blanche, 4/4 et 5/4, et bobinet blanc,
Bouton de nacre superfin et épingle,
... en corde,
Parrasols noirs et fantaisie,
Serviettes en fil avec une raie rouge,
Toile grise écru, et batiste écrue,
Etamine verte; gaze verte pour voile,
Bandes de mousseline brodées,
Jupons brodés et corcets,
8 mai

26 BOUCAUTS Tabac tressé, 14 barriques de bœuf, 300 barils de wiskey de 4 ans, de Monongohela, 300 barils de farine de Pittsburg, 100 sacs de pommes sèches de première qualité en magasin, à vendre à bon marché pour cône une consignation, par GRIVOT & PAIGE, 8 mai rue Poydras, No. 12

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses pratiques qu'il vient de recevoir par le navire Olympia du Havre, une quantité de redingotes en mérinos de différentes couleurs, de en drap d'été, ainsi que des gilets de piqué blancs et en ... et en satin noir; le tout à la dernière mode.

LOUIS A. BARBARIN,
8 mai 103, rue de Chartres.

A VENDRE, bois de charpente, planches et deux mille barils de chaux. S'adresser à M. A. Mâgny, à son magasin, rue des Champs Elysées vis-à-vis le hangard du railroad.

GANTS—Reçu et à vendre par les soussignés, un fort assortiment de gants de couleur bien assortis pour dames et pour hommes.

E. LEFEBVRE & Frère,
8 mai en Chartres et Conti.

WISKEY de Monongahela; 76 barils wiskey Monongahela, 14 ... de vie, 2 pipes et 63 caisses d'une et deux douzaines de vin de Madère de l'Inde, 16 paniers de Champagne ... à vendre par GALLWEY & BOUDOUSQUIE, 8 mai rue de la Commune, No. 31.

Détenu à la geole du poste du faubourg Washington de la 3me. municipalité maison de Frescatti, le nègre nommé BURL HOSS, se disant libre, âgé d'environ 24 ans, taille 5 pieds 7 3/4 pouces ... Avis est donné au propriétaire, de le réclamer en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington, 6 mai 1837
8 mai—10 P. BAYHI, chef de poste.

Détenu à la geole du poste du faubourg Washington de la 3me. municipalité (maison Frescatti), le nègre nommé Thomas ... se disant libre, âgé d'environ 18 ans ... Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington, 6 mai 1837.
8 mai—10 P. BAYHI, chef de poste.

VOLÉ OU EPAVE—Depuis le 23 avril dernier. Un cheval sellé, de couleur rouan, âgé d'environ 5 ans, n'ayant d'autres marques apparentes, qu'une ... de chaux, au haut de la cuisse gauche. Une récompense honnête sera donné, à celui qui le ramènera au soussigné.

PEDRO BARTHELEMY,
Rue Ste Anne entre St Claude et Tremé. 8 m—3

Théâtre d'Orléans.

MARDI 9.

POUR LE DEBUT DE Mme. PAULINE R***,
Thérèse, ou l'Orpheline de Genève.
Drame en trois actes.
suivi de
LA SECONDE ANNEE, OU A QUI LA FAUTE!
Vaudeville en un acte de Scribe.
On commencera à 7 heures.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS—Le prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $9.00 par baril; d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 8 mai, quarante deux onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser 14 pour cent ou sus; c'est à dire 58 1/2 onces.

8 mai DENIS PRIEUR, maire.

VENTE par le Marshal des Etats Unis—Cour de District des Etats-Unis du district Est de la Louisiane—Williford et al. contre le bateau à vapeur Chattahoochi—En vertu d'un writ de vendition exponas, à moi adressé, il sera vendu, pour du comptant, à la Bourse au coin des rues St Louis et Chartres, le mardi 23 courant, à midi,

Le bateau à vapeur Chattahoochi, ses agrès apparaux et meubles, maintenant mouillé au bout inférieur du wharf de la compagnie du chemin à coulisses du Pontchartrain—entré dans l'affaire ci-dessus.

8 mai J. H. HOLLAND, Marshal des E. U.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, Juge.—John Fontain et Wm. Martin contre leurs créanciers. Sur motion de M. T. Isaac Preston, conseil pour les insolvables dans cette affaire et ayant fait cession à la Cour que, par erreur, l'annonce pour l'assemblée des créanciers n'avait pas été publiée: Il est ordonné que la dite assemblée aura lieu en l'étude de M. Félix Grima, notaire public, samedi le 10 juin prochain, à 10 heures avant midi, et qu'en attendant toutes poursuites contre leurs personnes et leurs propriétés soient suspendues.

Bureau du greffier, 6 mai 1837.
7 mai—3 A. GUYOL, dép. Greffier.

Louis Clauson et autres contre Jh. E. Tourné.

COUR de District—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé et du consentement des parties, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi le 22 mai à une heure de rel vée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente savoir:

1o. Le bateau à vapeur, le Médiateur, ensemble avec ses agrès apparaux ameublement &c.

2o. Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No. 5, sur un plan annexé à une vente faite par voyer J. B. Poyfarré, à S. L. Vermonet, passé pardevant C. Pollock, N. P., le 25 mai 1831.

Le dit lot mesure 25 pieds 9 pouces de face à la rue de Tchapitoulas, entre les rues Poyfarré et Duplantier, sur une profondeur de 125 pieds 10 pouces sur le côté de la ligne qui le divise du lot No. 6, et 125 pieds 9 pouces et neuf lignes sur le côté qui le divise du lot No. 4, et 25 pieds 7 pouces, sur la ligne en profondeur, qui le divise du lot No. 6, (le tout mesure anglaise.)

Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent désignés par les No. 8 et 9, sur un plan dressé par Joseph Pilié voyer, daté du 11 mai 1824, et annexé à un acte de vente des syndics des créanciers de Chs. A. Vivant à P. L. Dubourg, passé pardevant Félix de Armas N. P. le 19 juillet 1834.

Le dit bateau à vapeur le Médiateur et les dits lots de terre, sont hypothéqués, savoir: pardevant Wm Christy N. P. en faveur du demandeur par le dit John E. Tourné, pour assurer le payement de trois billets.

Les propriétés mentionnées ci-dessus, seront vendues comme suit, savoir:

Pour payer la somme de $ 695 ... avec 10 pour cent d'intérêt du 31 janvier dernier, jusqu'à parfait payement, $8, 50 frais de protêt.

De plus une somme de $6798, 50 cts. payable le 4 de mai 1837; et de plus la somme de $6990 payable le 1er. et 4 d'août prochain, 1837.

Les deux dernières sommes portant un intérêt de 10 pour cent, la première du 1er. et 4 de mars dernier, et la seconde du 1er. et 4 juin prochain, 1837, ensemble avec les frais du procès.

8 mai FRED BUISSON, shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire. L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent—salut:

Attendu que Anthony Parker, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour où la dite vente fut faite, entre le vingt septième jour d'avril de l'année 1837, pour un avis conformément à un acte de législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, que toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour du premier district judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication du cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 22ème jour de mars de l'année 1837, en vertu d'un décret de cette cour rendu le quinze de février de l'année 1837, dans l'affaire de Mary Hampton et autres vs. Joseph E. Tourné, No. 13633, du docket de cette cour, à laquelle vente il s'est rendu acquéreur pour le prix de $12,000.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Un certain terrain désigné sous le No. 5, sur un plan déposé au bureau du shérif, mesurant vingt-pieds sept pouces et 2,3l de face à la rue Foucher ... cent quatre pieds dix pouces à la ligne qui le sépare du No. 4, et cent huit pieds dix pouces à la ligne du derrière.

Témoin l'honorable Charles Watts, juge de la cour susdite, ce 4 mai 1837.

P. LE BLANC,
8 mai—3 Dép. greffier.

AVIS.

EN vertu de la loi de 1813, pour établir le renouvellement du jury de police par moitié chaque année, les citoyens de la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, sont prévenus que le lundi 8 mai prochain, l'élection d'un représentant au jury de police pour chacun des districts ci-après dénommés aura lieu, savoir:

Dans la 1ère. municipalité:

Pour le 1er district en remplacement de Mr. L. T. Caire, démissionnaire, à la cour du juge Gayot, rue de Chartres, sous la présidence du juge Gayot et J. A. Armitage.

Pour le 2me. district en remplacement de Mr. U. Pedesclaux démissionnaire, chez Mr. Jean Davis rue d'Orléans, sous la présidence de Messrs. A. Lafargue et O. Benezu.

Pour le 4me. district en remplacement de Mr. Joseph Sauvinet, chez Mr. Jh. Sauvinet, rue de l'Hôpital, sous la présidence de Messrs. F. B. Laporte et P. A. Rousseau.

Dans la 2me. municipalité.

Pour le 1er district, à la cour du juge Ths. N. Morgan, rue Tchapitoulas, sous la présidence du juge Morgan, et Mr. ...

Pour le 3me. district en remplacement de Mr. J. Reed, chez Mr. H. Norton, sous la présidence de Messrs. L. R. Gironard et J. D. Rodenda.

Dans la 3me. municipalité.

Pour le 1er. district en remplacement de Mr. L. H. Féraud, à la cour du juge Laneuville, encoignure Esplanade et Casacalvo, sous la présidence du juge Laneuville et Mr. J. Querré.

Pour le 2me. district en remplacement de Mr. Augustin Lara démissionnaire, à Franklin Hall, rue de la Levée et Champs-Elisée, sous la présidence de Messrs. O. Leblanc et A. Coulon.

Pour le 3me. district en remplacement de Mr. St Croix Gaunault, à Free Port Hotel, rue de la Levée, entre St. Ferdinand et Montégut, sous la présidence de Messrs. H. Cantrelle et B. Cornu.

Pour le 4me. district en remplacement de Mr. B. Fleytas démissionnaire, chez Mr. J. J. Buss, sous la présidence de Messrs. J. J. Buss et Bd Coquet.

Pour le district de la Banlieu, rive droite du fleuve en remplacement de Mr. C. Lacoste, chez Mr. Arthur Fortier juge de paix, sous la présidence de Messrs Arthur Fortier et L. Bernoudy.

Les votes, au terme de la loi, seront reçus depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après midi.

Nouvelle-Orléans 27 avril 1837.

CHS. MAURIAN, juge de la paroisse d'Orléans.
28 avril

A LOUER—Une belle maison, rue du Canal, les meubles sont neufs, et on les louera avec la maison à un bon locataire, ou vendra à un prix raisonnable. S'adresser pour renseignemens à ROBINSON & CO.
3 mai—1m rue du Camp, no 45

A LOUER—Un appartement sur la rue, pour tenir un office, au second étage du magasin No. 38, rue du Camp. S'adresser sur les lieux, à JOHN CROSBY.
1er mai

Maison garnie à louer à Biloxi. Si elle n'est pas louée, le propriétaire prendra quelques pensionnaires. S'adresser rue Bourbon, no. 31. 29 av—2

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la troisième Municipalité, avis est donné que Samedi, 13 du courant, dans le 1ème district de la dite Municipalité, il sera procédé à l'élection d'un alderman en remplacement de Mr. L. de Fériet, démissionnaire. La dite élection aura lieu au *Free Port Hotel*, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 5 heures de l'après midi. Sont nommés juges-inspecteurs MM. ... et Jenkins, et greffier Mr. J. B. Vignaud.

Le 3 mai 1837.
4 mai D. PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la Première Municipalité, avis est donné que mardi, 9 mai prochain, dans le cinquième district de la dite municipalité, il sera procédé à l'élection d'un alderman en remplacement de Mr. B. Plauché, démissionnaire. La dite élection aura lieu chez Mr. A. Fernandez, rue des Marais, depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après midi. Sont nommés juges inspecteurs, MM. J. L. Rabassa et B. Plauché, et greffier M. A. Longe.

29 avril D. PRIEUR, maire.

HOPITAL DE CHARITE.

Nouvelle Orléans 1er mai 1837.

LA place d'aide chirurgien et celle d'apothicaire de cette institution étant vacantes, le comité les remplacera lundi 8 du courant.

Par ordre du comité,
4 mai S S BEIF, secr.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Messrs Philip & Hart ont transporté leur demeure de la rue du Camp no 28 à la rue de Bienville no 12, le comptoir est à l'étage supérieur 1 mai—1m

DEMANDE DE PROPRIETE—Les personnes qui ont des propriétés bien situées dans le quartier de la ville, ou aux environs, et qui désireraient les vendre à des prix raisonnables, trouveront avec facilité leur affaire en s'adressant à

BERNARD DE SANTOS, courtier.
Rue Remparts, entre St Philippe et Dumaine, vis-à-vis la loge. 1er mai—15

METHODE JACOTOT—Changement de domicile—Ecole tenue par M. et Mme. L-fondion, rue de Craps, entre Marigny et Champs-Elysées, précédemment, rue Champs-Elysées, entre d'Amour et Bons Enfans.—Le soir, les classes commencent à 7 heures et finissent à 9 heures. Le dessin de plan et d'architecture y est enseigné sans aucune augmentation de prix.

4 mai—1

IL a été perdu hier, entre 6 et 9 heures du matin, un PORTEFEUILLE noir, contenant une somme de trente-cents piastres, dont une billets de cent piastres, deux de cinquante et le reste en petits billets. Le tout, dans de ... à partir des Casernes jusqu'à l'habitation de M. Gabriel Villeré, il se ferme avec une agrafe élastique. Une forte récompense sera donnée à celui qui le rapportera au bureau de cette feuille, ou chez M. Gabriel Villeré. 2 mai—10

AVIS—Les soussignés ont l'honneur d'informer respectueusement le public et leurs amis qu'ils viennent de faire l'acquisition de l'établissement d'ébénisterie, situé rue Conti no 34, appartenant ci devant aux MM. Pompono et Greffeil, et continueront comme leurs prédécesseurs à fournir tous les ouvrages qui concernent leur métier dans le dernier goût et le plus bref délai. Ils espèrent par leur activité mériter la confiance du public.

N. B. Ils se chargeront de toutes réparations de meubles, ainsi que les installations de magasins.

A. DULIEPVRE.
25 avril J. CALLAUD.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI

Le superbe bateau à vapeur NORTH ALABAMA, capt. J. P. Jaber, ayant les deux tiers de sa cargaison à bord, partira pour les ports ci-dessus, mercredi soir le 10 du courant, à 5 heures. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à GRIVOT ET PAIGE, rue Poydras No. 12.

Pour Martinville, Attakapas et les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur AJAX, capitaine Ratier, est prêt à recevoir chargement et partira pour les ports ci-dessus, mardi prochain, le 9 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

GRAY, DURRIVE & Co.
42, Nouvelle Levée.

N. B. Aucune dette contractée par l'équipage ou les officiers du dit bateau ne seront payés à moins qu'elles ne soient ordonnées par le capitaine.
6 mai GRAY DURRIVE & Co.

POUR ALEXANDRIE et NATCHITOCHES, et les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur neuf, John Linton, capt. J. W. Read, partira pour le port ci-dessus, lundi le 8 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à la régie de la Douane, ou à KIMBALL & POMROY, front Levée No 6.
5 mai

POUR LOUISVILLE—Le bateau à vapeur North Alabama, capitaine P. Jaber, est attendu d'heure en heure, et ira en haut ... après son arrivée. Pour fret ou passage, ayant de bonnes accommodations, s'adresser à

1er mai GRIVOT & PAIGE, rue Poydras No 12

POUR ST. LOUIS ET ALTON.

Le bateau à vapeur COLLIER, capitaine Taylor, a la plus grande partie de sa cargaison à bord, et partira sous peu, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à EASTMAN & BROTHERS, rue de la Vieille Levée no 30.
26 av.

POUR LA MOBILE

La goëlette fine voilière FREDERICK ARNET, capitaine Arnet, désire 100 tonneaux pour compléter son chargement, et partira positivement mardi, le 9 du courant, à 5 heures. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à GRIVOT & PAIGE,
8 mai rue Poydras, No. 12.

POUR LE HAVRE.—Le navire paquebot Natchez, de première classe, doublé et chevillé en cuivre, se trouvant dans le meilleur état. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements s'adresser à J. OGDEN & Co.
8 mai—6 Allée de Banks.

POUR LIVERPOOL.—La barque A1 Tiberias, fine voilière capitaine Lewis, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour passage seulement ayant de beaux emménagements s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
6 mai 14 rue Bienville.

POUR LIVERPOOL.

Le navire bien connu, Arkansas, capitaine E. S. Dennis, ayant sa cargaison engagée, partira sous peu. S'adresser pour passage seulement à bord vis-à-vis le marché aux légumes, ou à FRANKLIN & AMES, 5 mai rue du Camp, No 55.

POUR COWES—Le beau navire fin voilier Al Moscow, capitaine Wenburg, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à LEVI H GALE, 5 mai 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire A1 Franklin, capitaine Jourdan, partira sous peu. Pour passage s'adresser à LEVI H GALE,
5 mai 93, rue de la Commune.

POUR BOSTON—Le brick supérieur NEW ENGLAND, capitaine Croker, commencera à charger demain pour fret ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
4 mai rue Bienville no 14.

POUR NEW-YORK—(Pour partir le 7 du courant.)—Le brick fin voilier HARVEST, capitaine Georgius, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu, pour la balance du fret ou passage ayant des emménagements pour 10 passagers, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
4 mai rue Bienville no 14.

POUR LIVERPOOL—Le ... navire neuf ... doublé en cuivre, CALUMET, capitaine ..., est en chargement à la presse à coton d'... Pour le fret de 300 balles le coton, s'adresser à
4 mai GEO. GREEN.

POUR LA HAVANE, passage seulement.—Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, CAROLINE, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à J. PRATS & FILS
3 mai

POUR LA HAVANE—Le brick espagnol LUISA, capitaine Gudela partira vendredi prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J PRATS & FILS
3 mai

POUR CURACOA, passage seulement—La goëlette ANA CELESTINE, capitaine Hiera, ayant tout son fret engagé, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à bord ou à J PRATS & FILS
3 mai

POUR LA MOBILE—La goëlette paquebot fine voilière, Fred. Arnet, capitaine Arnet, est prête à recevoir son chargement, et partira de suite. Pour fret ou passage, s'adresser à GRIVOT & PAIGE
1er mai rue Poydras, No. 12

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier OTRANTO, capitaine Landin, partira positivement mardi prochain; pour passage seulement, s'adresser à bord ou à R GRONING & Co.
6 mai

POUR LA HAVANE—Le paquebot brick MORRIS COOPER, capitaine Smith, partira positivement, jeudi prochain, pour le port ci dessus, pour fret ou passage s'adresser à bord ou à R GRONING & Co.
1 mai

POUR NEW YORK. Nouvelle Ligne. Paquebot du mardi, 9 mai.

Le navire paquebot Saratoga, capt Hathaway, ayant une partie de son chargement engagé et étant à bord. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face du marché aux légumes, ou à FRANKLIN & AMES,
2 mai rue du Camp, No. 55

POUR LIVERPOOL—Le beau brick A1 CYCLOPS, capitaine Hilsy, partira de suite. Pour fret ou passage s'adresser à LEVI H GALE
1er mai 93, rue de la Commune

AVIS—La société existant entre les soussignés sous la raison, Forstall, High et Co. est au jourd'hui dissoute d'un consentement mutuel.

Messrs S. High et Doyle sont chargés de la liquidation des affaires de la société, et se serviront à cet effet seulement du nom de la raison de commerce.

EDM FORSTALL.
S HIGH.
M. DOYLE.

Le soussigné continuera, à l'avenir, les affaires de Forstall, High & Co en son propre nom.
5 mai—3 S. HIGH.

DELAHOUSSAYE, PLANCHARD & Co.
ENCANTEURS.
Passage de la Bourse.

R. H. BRUNET, Encanteur,
TIENT SON BUREAU AU
No. 21 Rue de la Commune.
3 avril—3m

LA société qui existait ci-devant sous la raison de John F. Smith & Co. est à dater de ce jour, dissoute d'un commun accord. Le nom de la société ne sera employé que pour la liquidation des affaires de John F. Smith, qui continuera les affaires de commission pour son propre compte.

Signé JOHN F. SMITH.
WILLIAM B. FLORANCE.

Nouvelle-Orléans, 15 avril 1837.
17 av—1m

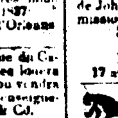

Egaré ou Volé—Un cheval Sorel, ayant une étoile blanche au front, une selle espagnole, une bride à double rênes; la personne qui ramènera le dit cheval, sera libéralement récompensée au No. 14, Bienville.
12 avril 1837

MAIS A VENDRE—5,000 boisseaux maïs, qualité supérieur, et en bon ordre, s'adresser à QUARLES & Co,
1 mai au 24 rue de la Douane.

PORC, SAINDOUX, &c—700 barils porc prime; 200 do saindoux; 23 do jambons, à vendre par G DORSEY, 44 Nouvelle Levée
5 mai

SEL—1500 sacs de 4 boisseaux de gros sel, en débarqué, à vendre par BAILEY & ABBOTT,
4 mai rue Bienville no 14

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Jeudi 25 Avril 1837—Présent l'hon. Charles Watts—Veuve Baptiste St Amand et autres contre leurs créanciers—No 12,215—Sur motion de Mr A Hoa, avocat de N B Le Breton, agent des créanciers des insolvables dans cette affaire, et suggérant à la Cour que ledit agent a payé tous les créanciers dudit insolvable, conformément au tableau final de distribution enrégistré dans cette affaire, et sur dépôt ... à la Cour des reçus et des preuves—Il est ordonné par la Cour, que toutes les parties intéressées déduisent, sous le délai de dix jours, à partir de la publication du présent, les raisons pour lesquelles ledit agent ne seraient pas approuvés et ledit agent déchargé de toute responsabilité, et il est de plus ordonné par la Cour, que notification de ce règlement soit donné à toutes les parties intéressées par des avis insérés trois fois, dans dix jours, en français et en anglais dans ... imprimées dans la ville de la Nlle Orléans. Extrait des minutes.

25 avril JNO L LEWIS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No 9550—Peter W Johnson contre ses créanciers et les créanciers de Jonas, Robeson & Co.—La cession des propriétés du pétitionnaire a été acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et des créanciers de Jonas Robeson & Co., et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers aura lieu en l'étude de Wm. Boswell, notaire public, mardi, le 9 mai prochain, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire, ainsi que de la raison Jonas, Robeson & Co., et toute poursuite contre sa personne et contre la société de Jonas, Robeson & Co. sont suspendues. Par ordre de la cour—Bureau du Greffier—N. Orléans 27 avril 1837.

25 av A. GUYOL, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Dans l'affaire d'Edward Brooks contre ses créanciers—Il est ordonné par la Cour, qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable et toutes les autres personnes intéressées, ait lieu pardevant H. B. Cenas, notaire public, lundi, ... du mois de mai prochain, et ce, à 10 heures du matin, pour délibérer ensemble sur les affaires du dit insolvable, et nommer s'il le jugent convenable, un ou plusieurs syndics, en remplacement du syndic décédé qui avait été nommé dans une assemblée antérieure, ou de confirmer les pouvoirs du syndic survivant, et de lui conférer tous les droits d'agir, et de les instructions dans l'intérêt des créanciers de la dite faillite. Et il est de plus ordonné que Henry R. Denis, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et non notifiés d'avoir à se trouver présent à la dite assemblée.

Par ordre de l'honorable Chs. Watts, juge de la dite Cour. JNO. L. LEWIS, Greffier.
18 avril—22 3po

LES magasins de tabac de la Nouvelle Orléans étant maintenant ouverts et aussi prêts à recevoir cette denrée aux prix accoutumés; des approvisionnements ont été disposés de manière à faciliter l'inspection ... Les planteurs et les habitans sont priés ... que cet article sera ... inspecté.

JOHN DUGGAN, directeur.
4 mai—1m

Ventes à l'Encan.

PAR M. J. DOMINGON.

IL sera vendu mercredi, 24 du courant, à la Bourse, encoignure St. Louis et Chartres, à midi, UN LOT DE TERRE, dépendant de la succession de feu Marianne Dubois, f. c. l. formant l'encoignure des rues d'Amour et Union, faubourg Marigny, mesurant ... mesure française, ... pieds de face ... sur vingt pieds de profondeur ... à la dernière, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions: Un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, du jour de l'adjudication, en billets endossés et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Chaque paiement devra être divisé en coupons ... vendeurs.

L'acte de vente sera passé pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

PAR J. B. BLACHE.

... vendredi, 11 du courant, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, pour compte de qui il appartiendra, la Goëlette Brava, de New York, capitaine C. H. Smith, venant de S. Joseph, telle qu'elle se trouve maintenant mouillée à environ deux milles au dessous de l'habitation Johnson, et sur la rive gauche du fleuve, ayant été capturée en montant le Mississipi, la salle se trouve pleine d'eau; elle sera vendue avec ses apparaux, fournitures, il se trouve dans la chambre 2,500 piastres en billets qui ne sont pas compris dans la vente. 8 mai

PAR JOS. LE CARPENTIER.

IL sera vendu mercredi, le 10 mai 1837, à 10 heures du matin, au magasin d'encan, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra:

Une boîte contenant 30 paires de couvertures françaises de 3 points, importée et avariée à bord de la barque Moscow, capitaine Winter, de Marseilles.
6 mai—3

LE 10 MAI.
VENTE SANS RESERVE,
DE
Germantown et Dublin.

Faisant partie de l'ancienne habitation de NORBERT FORTIER, contenant plus de 800 ILETS.

CETTE vente, la plus grande qui ait été faite à la Nouvelle Orléans, aura lieu le MERCREDI 10 Mai, et les jours suivans, commençant chaque jour à midi, à la NOUVELLE BOURSE, encoignure des rues St. Louis et Chartres, par

ISAAC L. M'COY ET M. BARNETT.
ENCANTEURS.

CONDITIONS DE LA VENTE:

Les achats payables en billets à un, deux et trois ans à dater du 1er. février 1837, sans intérêt, et endossés à satisfaction, garantis par hypothèque jusqu'à parfait paiement. Si les billets n'étaient pas payés à leurs échéances ils porteront intérêt à raison de dix pour cent, jusqu'à parfait paiement. Les billets des acquéreurs seront déposés dans la Banque de l'Union de la Louisiane, par L. T. Caire, notaire public, et ne seront mis à la disposition des vendeurs qu'après que les hypothèques sur la propriété auront été levées, les sommes provenant des dits billets devant servir à réduire les hypothèques. Les actes de vente passés pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. Quant à ceux qui ne rempliraient pas les conditions de la vente dans les 30 jours qui la suivront, les vendeurs se réservent le droit de revendre la propriété aux frais des acquéreurs après en avoir donné avis pendant dix jours.

Les vendeurs s'engagent à faire terminer ... Chemin à Coulisses qui sont commencés et qui ... vent aboutir au lac, avant que les payements des acquéreurs ne soient achevés. Le député arpenteur Mr. H. Schmidt est chargé de mettre les acquéreurs en possession de leurs terres à leur frais, toutes ... qu'ils en feront applications pendant les trois mois qui suivront la vente.

La belle habitation de Norbert Fortier est trop connue

dans la basse Louisiane pour qu'il soit nécessaire d'en citer les nombreuses avantages; il suffit de faire connaître quelques des améliorations qui y ont été faites pour la rendre intéressante et avantageuse aux acquéreurs de terrains dans les villes de

GERMANTOWN ET DE DUBLIN.

Cette habitation située à deux milles de Carrollton, et à huit milles de la Nouvelle-Orléans par le Chemin-à-Coulisses, fait face au fleuve, et a une profondeur de huit milles, formant la distance du fleuve au lac Pontchartrain. Cette terre qui fait face au Mississipi et au lac, renferme pour la terre de ... son élévation, a été divisée en lots pour deux nouvelles villes, l'une sur les bords du fleuve appelée GERMANTOWN, et l'autre sur ... appelée DUBLIN.

GERMANTOWN, fournit déjà de l'emploi à environ deux cents personnes, pour lesquelles ... bâtisses, églises, des écoles et un ... terrains ayant été appropriés à cet effet par les propriétaires actuels.

La ville de DUBLIN est située sur une belle ... et les terres qui séparent les deux villes ... qui en cet endroit a plus d'un mille de largeur ... lequel le Chemin-à-Coulisses de Carrollton doit passer lorsqu'il sera achevé, ce qui sera bientôt d'après les apparences.

Sur les bords du lac se construit le Chemin à Coulisses de Nashville, qui fait maintenant des progrès ... Pour faciliter les communications entre ces deux villes, ... les Chemins à Coulisses de Nashville et de Carrollton, les propriétaires actuels s'engagent à terminer jusqu'au lac, un des Chemins-à-Coulisses ... Chemin ... une distance de huit milles, conduira du fleuve au lac. Un autre Chemin construit pour le même objet et suivant la même direction, est commencé, et sera également être continué jusqu'au lac, car le premier ... vont déjà à une grande distance; de plus il y ... les deux un grand Canal, qui a plus d'un mille de long et assez profond pour admettre des petits bateaux plats chargés. Ce Canal doit aussi servir de communication entre le fleuve et le lac. Ces améliorations pour lesquelles les propriétaires ... auront à débourser au moins $50,000, doivent ... servir de garantie suffisante aux acquéreurs ... prospérité future des deux villes. Les habitans ... se rendre à la Nouvelle-Orléans par les Chemins à Coulisses de Nashville ou de Carollton ... seront terminés, ou par le fleuve en très peu de temps. A Germantown, les propriétaires établissent ... moment des Chantiers qui donneront de l'emploi à des centaines d'hommes et par là ... un succès certain aux ouvriers et au public ... Les terres et bateaux à vapeur étant obligés de longer ... montant le fleuve offrent des communications ...

GERMANTOWN, surpasse tout autre point des Etats Unis par la fertilité de son sol, et sa proximité avec le plus grand marché d'Amérique, et offre des positions charmantes pour des maisons de campagne, et de grands avantages pour ...

DUBLIN, qui présente les mêmes avantages pour le jardinage, est admirablement située pour devenir une ville manufacturière. Sa belle position ... bord du lac et sa salubrité la rendent un des points les plus avantageux qui ait été offert aux ... jusqu'à présent; en effet, combien d'avantages ... ville ne possède-t-elle pas! Située à quelques ... seulement de la Nouvelle-Orléans, sur un terrain ... vé, recevant la brise saine d'un beau lac qui ... d'autres points importants, et qui lui fournit ... communications faciles avec la Mobile et ... de l'est.

Les capitalistes, les ouvriers, les fermiers ... blic en général, verront aisément les avantages ... merciaux et autres, qui doivent faire sous ... ces deux villes naissantes de grandes ... terrains prendront une valeur incalculable.
5 mai—5

PAR H. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu par le susdit, encoignure à la bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, mercredi, 31 mai 1837, pour compte de ... de feu Henry Benjamin Fontoire, ... ISAAC.

Conditions. $325 comptant, avec cette clause ... de lasse remboursement ... à l'acquéreur ... la somme de $325, il aura droit, en remplissant ... matières voulues par la loi, à sa liberté. 3 mai—...

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu, mardi 9 mai 1837, à 10 heures précises du matin, d'ordre des commissaires ... pour la liquidation des affaires de Camille Ca... et Castagne Frères, dans leur magasin, rue St. L... No. 19, entre Chartres et Levée.

Le fonds de magasin des susnommés, consistant en Vins en barriques et en caisses, assortis, eau de vie, liqueurs, fruits conservés et salaisons, sardines à l'huile, saucissons, huile d'olive, graisse, beurre, viandes, truffes conservées, sucre raffiné et du Pays, bouchons, bouteilles, ... cerises à l'eau de vie, vinaigre, vins de Champagne, Tokay, Bourgogne, Chablis, Kirchwasser, absynthe, savon, &c.

Conditions: Au dessus de 250 60 jours de crédit en billets endossés à la satisfaction des commissaires; les créanciers auront le privilège d'acheter jusqu'à la concurrence de 25 pour cent du montant total de leur créance, et dans le cas où leurs achats s'élèveront au dessus de 25 pour cent, ils paieront la balance comptant; si elle excédait 200 elle serait payable en billets endossés à satisfaction, à 60 jours de crédit.

Les frais de livraison des marchandises seront à la charge des acquéreurs. 3 mai—6

PAR B. BOUNY.

IL sera vendu le lundi, 8 mai prochain, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, à la folle enchère de M. A. Dufossé ..., conformément aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 1 février, par Bouny, encanteur, CINQ TERRAINS situés au nouveau faubourg Marigny, ... entre les rues St Avide, St. Jean Baptiste, Union et Français, suivant un plan dressé par Schreiber, déposé dans le bureau de L. Féraud, notaire.

Conditions: Un tiers à six mois du 1 février; un tiers au 20 juillet 1837; un tiers au 20 juillet 1838.
22 avril—4

VENTE par le shérif—Etat de la Louisiane—Paroisse de Jefferson—Veuve Graval vs. veuve B. Colley, épouse de L. R. Kenney—Cour de district—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi dressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mardi, 16 mai prochain, à une heure de l'après midi, tous les droits, titres, intérêts et réclamations de la défenderesse, sur un certain lot de terre situé dans le faubourg Livaudais, dans la paroisse de Jefferson, désigné par la lettre B sur un plan dudit faubourg dressé par Benjamin Buisson, arpenteur de la paroisse de Jefferson, en date du 5 mars 1832 et déposé au greffe de G. R. Stringer, ... de la ville de la Nouvelle-Orléans, ledit lot mesurant quarante six pieds ... de face au ... sur une profondeur de cent cinquante pieds sur la ligne qui sépare le lot A, et de cent cinquante ... sur la ligne qui sépare le lot C; le tout mesure américaine, avec tous les droits de batture appartenant audit lot.

Conditions, neuf cent trois piastres cinquante cents avec les intérêts depuis le 16 mars et trois comptant, le reste payable le 16 mars 1838, billets endossés et hypothèque.
15 av—4 MANUEL J. GARCIA, shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du 1er district judiciaire.—Tourné & Beckwith contre leurs créanciers. La cession des propriétés ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers aura lieu pardevant M. Gustave Legardeur, notaire public, lundi le 8 mai prochain, afin de délibérer sur les affaires desdits pétitionnaires. En attendant toutes poursuites contre leur personne ou leurs propriétés sont et demeurent suspendues. M. F. A. Guyol est désigné pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, le 20 mars 1837.
4 av—4 JNO L LEWIS greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No 9582—Emile Tabary contre ses créanciers et les créanciers de E. Tabary & McManus.—La cession de propriété du pétitionnaire est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et les créanciers de la raison de commerce de E Tabary et McManus, et il est ordonné par la cour qu'une assemblée desdits créanciers aura lieu au bureau d'Octave de Armas, notaire public, lundi le 8 mai prochain, pour délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et de ladite raison de commerce, et toutes procédures contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.—Extrait des minutes—Bureau du Greffier, 20 avril 1837.
20 av—3 F GUYOL, Greffier.

ON DEMANDE DES ESCLAVES

... Messieurs ... pour couper du bois dans un endroit sain et élevé, s'adresser au coin de ... Royale, encoignure de l'Esplanade ...

3 mai—10 HODGE, GINARD & Co.